

<https://www.bfmtv.com/normandie/seine-maritime-les-deux-jeunes-qui-ont-introduit-de-l-aci...>

 Charlotte Lesage

 3 min read



Seine-Maritime: les deux jeunes qui ont introduit de l'acide dans leur lycée de Petit-Quevilly déclarés coupables

- [BFMTV](#)
- [Normandie](#)



Un lycéen, âgé de 17 ans, a tenté d'introduire une bouteille d'acide chlorhydrique dans son sac le vendredi 20 octobre au lycée professionnel Colbert à Petit-Quevilly. - BFMTV

Le tribunal de Rouen a déclaré les deux mineurs coupables des chefs de dégradations et d'introduction d'une arme dans un établissement scolaire sans motif légitime, a annoncé le parquet dans un communiqué ce jeudi 1er février.

Deux mineurs étaient jugés cette semaine pour avoir introduit de l'acide dans leur lycée de Petit-Quevilly (Seine-Maritime) en octobre dernier. Le tribunal de Rouen a déclaré les deux jeunes coupables des chefs de dégradations et d'introduction d'une arme dans un établissement scolaire sans motif légitime, annonce le parquet dans un communiqué ce jeudi 1er février.

Une prochaine audience le 12 septembre

L'audience de sanction se tiendra le 12 septembre prochain devant le tribunal pour enfants. "Dans l'attente, une période de mise à l'épreuve a été ouverte pour chacun des mineurs", précise le parquet.

Le vendredi 20 octobre, un lycéen de 17 ans avait tenté d'introduire une bouteille d'acide chlorhydrique au sein du lycée professionnel Colbert à Petit-Quevilly. Il avait l'intention de fabriquer des explosifs.

Le proviseur de cet établissement avait signalé les faits après avoir trouvé dans le sac du lycéen, une bouteille en plastique contenant un produit chimique.

Le proviseur avait indiqué que des bouteilles similaires avaient déjà été utilisées à deux reprises la même semaine pour provoquer des explosions.

Les mineurs ont reconnu les faits

"Des dégradations légères étaient constatées au sein de l'établissement sur le sol", précisait le parquet de Rouen dans un communiqué. Le jeune mis en cause avait été placé en garde à vue, de même qu'un autre jeune de 17 ans qu'il avait impliqué dans les faits.

Au cours des interrogatoires, les deux mineurs avaient "reconnu avoir introduit des bouteilles en plastique avec de l'acide chlorhydrique acheté en magasin pour provoquer des explosions "selon un procédé qu'ils avaient vu sur les réseaux sociaux", détaillait le parquet.

Generated with Reader Mode